



Cheseaux-sur-Lausanne Information pour le parcage des véhicules

La Municipalité a mis en place un concept de parcage pour l'ensemble du territoire communal. L'objectif est d'éviter les voitures ventouses et l'occupation de places par des pendulaires qui ne contribuent pas à la prise en charge des infrastructures. L'objectif est également d'offrir des places disponibles pour ceux qui désirent accéder à nos commerces.

Aucune place de parc publique n'est disponible, gratuitement, pour un parcage de longue durée, permettant par exemple, de stationner un véhicule au même endroit, du matin au soir en semaine. Des autorisations de stationnement longue durée payantes (CHF 70.-/mois) valables sur le parking du Grand Pré peuvent être demandées. Elles sont délivrées uniquement aux habitants de Cheseaux et ce pour autant qu'il n'y ait pas de place de stationnement disponible dans leur bâtiment (voir règlement communal régissant le stationnement sur le parking du Grand Pré).

Vous trouverez ci-dessous la situation de parcage pour les divers lieux de la commune.

1. Parking Grand Pré - 139 places (96 + 43) :

- 1) Les deux premières heures gratuites.
- 2) De la 3^{ème} à la 6^{ème} heure : Fr. 1.-- de l'heure.
- 3) Au-delà de 6 heures, forfait de Fr. 5.-- **pour un maximum autorisé de 10 heures payantes.**
- 4) Parcage gratuit entre 19h00 et 07h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

(Parking Grand Pré, sous le viaduc, 21 places privées réservées macaron LEB, P+R, autorisations délivrées par LEB/TL)

2. Parking Radcliffe (face au McDonald's) - 63 places :

Parcage avec disque Max. 6h du lundi au vendredi, libre de 22h00 à 08h00 et les samedis, dimanches et jours fériés.

Les autres places sont répertoriées sur le tableau qui suit.

A travers ce remaniement des zones de parcage, la Municipalité espère d'une part offrir plus de possibilités pour l'accès aux commerces, et d'autre part permettre aux habitants de notre village ou à leurs visiteurs de trouver des places de parc dans les meilleures conditions possibles.

Situation places de parc sur la Commune de Cheseaux au 03.2021

Emplacement	Nombre de places et statut
3. Derrière-le-Château	11 places Max. 4 heures Libre 22h00 – 08h00 et dimanches et jours fériés
3. Derrière-le-Château Collège Marais-du-Billet	9 places Max. 30 min Libre de 17h00 à 07h00 et les samedis, dimanches et jours fériés 18 places zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 et les samedis, dimanches et jours fériés
4. Maison de Commune, rte de Lausanne 2	4 places 15 min (7j/7, 24h/24) 5 places 30 min /18 places zone bleue 1 place mobilité réduite Max. 3h Parking réservé administration 16 places Libre de 17h00 - 07h00 et les samedis, dimanches et jours fériés
5. Rue du Pâquis	2 x 2 places – zone bleue 2 places 15 min (7j/7, 24h/24) vers BCV
6. Rte d'Yverdon (Poste)	3 places – Max.30 min libre de 19h00 à 08h00 et les dimanches et jours fériés
Rte de Lausanne 1-3 (vers Boucherie Codu)	3 places 30 minutes LU au Sa de 08h00 à 19h00, libre les dimanches et jours fériés
7. Rte de Lausanne, proche giratoire Bel-Air	4 places, Max.10 heures Libre les dimanches et jours fériés
8. Ruelle du Temple	4 places, Max. 2 heures - 7j/7j Libre 22h00 à 07h00
9. Rte de Genève (Gallion)	4 places - zone bleue
10. Ch. Sous-le-Mont	9 places Max. 10 heures Libre les dimanches et jours fériés

11. Ch. de la Saugettaz	7 places Max. 4 heures Libre 22h00 – 08h00 et les dimanches et jours fériés
12. Rte de Morrens	18 places – Max. 4 heures Libre 22h00 – 08h00 et les dimanches et jours fériés
13. Ch. de Champ-Pamont	5 places – Max. 4 heures Libre 22h00 – 08h00 et les dimanches et jours fériés
14. Derrière-la-Ville Collège et Salle de sports	16 places jaunes + 33 places zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 et samedis, dimanches et jours fériés
15. Ch. de la Plantaz Pavillon scolaire	5 places pavés/herbe zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 et samedis, dimanches et jours fériés
18. Zone de stationnement RC 317b vers giratoire Pâquis vers intersection BousSENS	10 places - Max.6h 7j/7 Interdit aux camions et remorques 15 places – Max.6h 7j/7 Camions et remorques autorisés

Total des places disponibles sur la Commune : 408 (+21 P&R)

Places avec restrictions, réservées aux activités dévolues

16. Terrain de foot, ch. de Sorécot	23 places	Réservées usagers foot, skatepark, pétanque
17. Tennis, rte de Genève	10 places	Réservées aux membres et visiteurs du club
17. Voirie, rte de Genève	20 places	Réservées aux services de voirie et du SDIS
Cimetière, rue du Pâquis	5 places	Réservées aux usagers du cimetière (interdiction de stationner OSR 2.50)
Ch. de la Plantaz à proximité du pavillon scolaire	7 places	Uniquement dépose et embarquement scolaire stationnement autorisé Max. 15 min (interdiction de stationner OSR 2.50)

